



# PRÉFET DE L'AIN

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Bourg-en-Bresse, le 15 avril 2020

## COVID-19 – Éléments quotidiens d'informations à l'attention des élus locaux et parlementaires du département de l'Ain

### Situation sanitaire générale :

3 044 patients atteints de COVID-19 sont hospitalisés en Auvergne-Rhône-Alpes dont 659 en réanimation/soins intensifs.

118 établissements de la région rapportent prendre ou avoir pris en charge des cas de COVID-19 dans leur établissement.

3 044 (-11/hier) patients atteints de Covid-19 sont hospitalisés dans la région ce jour, dont 659 patients soit 22 % (-12/la veille) sont en réanimation/soins intensifs.

Un cumul de 836 décès hospitaliers de patients atteints de Covid-19 a été rapporté à ce jour dans la région. 3 081 patients atteints de Covid-19 sont retournés à leur domicile.

Pour la journée du 14 avril, 156 nouvelles hospitalisations, dont 23 nouvelles admissions en réanimation, 42 nouveaux décès et 111 retours à domicile ont été enregistrés en Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour le département de l'Ain :

134 hospitalisations (+14), 29 personnes en réanimation (+1), 46 décès en milieu hospitalier (+2) et 144 personnes en cumulé ont pu retourner à leur domicile (+5).

### Aide alimentaire dans l'Ain :

De nombreuses associations, en lien avec les CCAS, se sont mobilisées pour garantir l'aide alimentaire sur le département en ces temps de crise :

- |                      |                             |   |
|----------------------|-----------------------------|---|
| ✓ Alfa3A             | ✓ Croix-Rouge               | ✓ Secours populaire                                 |
| ✓ ADSEA              | ✓ Espérance                 | ✓ Service d'aide alimentaire et automobile de l'Ain |
| ✓ ORSAC              | ✓ Famille de Béthanie       | ✓ Servir ensemble                                   |
| ✓ Accueil Gessien    | ✓ L'Ain mange l'hôte écoute | ✓ Tremplin  |
| ✓ Au marché Conté    | ✓ Les Restos du coeur       | ✓ Valhorizon - EPICERIE SOLIDAIRE itinérante        |
| ✓ Banque alimentaire | ✓ Maraude et Solidarité     |   |
| ✓ Bresse Solidarité  | ✓ Secours catholique        |   |

Aidées de bénévoles d'autres associations et de réservistes de la réserve civique, les diverses actions de solidarité sont organisées territorialement selon la carte jointe. La direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) est à votre disposition pour des questions sur le sujet. Des besoins de bénévoles mais aussi de produits (notamment de lait et de fruits et légumes frais) sont exprimés. Toute aide sera fortement appréciée.

### Questionnements autour des mariages :

En cette période de confinement, la célébration des mariages et l'enregistrement des PACS doivent en principe être reportés, sauf s'il y a urgence à établir un lien matrimonial ou un partenariat (par exemple, mariage *in extremis* ou mariage d'un militaire avant son départ sur un théâtre d'opérations). Les officiers de l'état-civil doivent d'abord solliciter le procureur de la République.

Nous ne disposons pas à ce stade d'informations relatives aux possibilités, à partir du 11 mai, de tenue des mariages prévus en mai, juin ou juillet. La réouverture des établissements recevant du public (salles des fêtes ou lieux de culte), la possibilité de sortir pour certaines personnes vulnérables ou la limitation du nombre de personnes pouvant se rassembler en un lieu unique ne sont pas encore définies, ni dans le temps, ni dans les modalités.

Nous ne manquerons pas de vous transmettre des éléments quand nous en aurons connaissance.

### Fonds de solidarité en faveur des entreprises :

Comme il vous l'a été indiqué dans la journée d'hier, par la direction des collectivités et de l'appui territorial de la préfecture, l'ordonnance n° 2020-317 du 25 mars 2020 a institué un fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter sa propagation. Le fonctionnement et les critères d'éligibilité à ce fonds vous ont été présentés au travers d'une foire aux questions.